ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2027

Pêle-mêle du 15/10/2026 relative à la session 2027 du Concours national de la Résistance et de la Déportation

Rectorat
Inspection pédagogique régionale
Affaire suivie par :
Jérôme Chastan
IA-IPR histoire-géographie
Référent Mémoire et citoyenneté
Téléphone **:** 06 34 41 89 91
Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Textes règlementaires

Deux textes fournissent le cadre et le règlement du concours : l'arrêté publié au JO du 8 septembre 2025 et le règlement du concours pour l'année 2026-2027 sur le thème : « Les étrangers dans la Résistance (1940-1945) ».

Public concerné

Le concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Cette année, une épreuve individuelle à destination des élèves de lycée professionnel sera expérimentée sur plusieurs académies, dont l'académie de Créteil.

Inscription

Les établissements inscrivent les candidats par l'application ADAGE, *via* l'intranet académique.

Enjeux et démarches

Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet de travailler la démarche d'enquête : recherche documentaire, approche critique des sources, EMI. Les documents et témoignages contextualisés servent à mobiliser l'esprit critique des élèves. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Il a aussi une portée civique, en amenant les élèves à réfléchir sur les valeurs qui fondent notre République et l'engagement nécessaire pour les comprendre, les faire vivre et les défendre.

Une démarche didactique

Le concours mobiliser le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines. Le thème de cette année permet ainsi de mettre en avant les langues vivantes. Dans ce cadre, il est donc préférable que la participation, tout

particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat.

Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif ou d'un devoir individuel. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves, des analyses, des démarches d'enquête et des contenus qui en découlent.

L'usage de l'IA n'est pas interdit, mais ne doit pas se substituer au travail de recherche et être motivé et signalé par un logo dans le document de présentation.

Productions et travaux

Concernant les travaux collectifs, la réalisation d'un document de présentation sur un support différent que celui de la production est obligatoire. La production, sur clé USB, ne peut dépasser un volume de 1 Go. Si elle consiste en un site Internet, une version identique sur clé USB doit être transmise au jury. Un travail exclusivement constitué d'une vidéo ou d'un son ne peut dépasser 20 minutes, générique inclus. Si la vidéo ou le son est une partie du travail, le temps maximum autorisé est de 10 minutes.

Il est bien sûr possible de réaliser une production non dématérialisée, ainsi que de mêler éléments numérisés et non numérisés dans une production. Dans ce cas, la production ne doit pas peser plus de 10 kg et doit rentrer dans un colis dont chacune des dimensions ne dépasse pas 50 cm.

Éléments de calendrier

– Clôture des inscriptions : **lundi 1er février 2027**.
– Date des épreuves individuelles : **mardi 23 mars 2027**.
– Transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements : au plus tard **le vendredi 26 mars 2027**

Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables sur le portail national du concours.

Les DSDEN accompagnent les professeurs, en lien avec :
-Jérôme Chastan, référent Mémoire et citoyenneté (jerome.chastan@ac-creteil.fr
-David Dominé-Cohn, responsable du Trinôme académique (david.domine-cohn@ac-creteil.fr).

Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr
- Seine-et-Marne, Catherine Del Gamba : pol-intermin77@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis, Vincent Wybail : ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

Les services pédagogiques des centres d'archives d'Île-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Il est possible de s'appuyer sur des associations partenaires afin de mobiliser leurs compétences pour accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le Référent académique Mémoire et Citoyenneté
Jérôme CHASTAN